MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE **Monsieur Fr. TIMMERMANS**Fonctionnaire délégué

A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf.: D.U.: 07/PFD/480650 N/réf.: GM/KD/FRT2.117/s.541CT

Annexes: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : FOREST. Rue Saint-Denis, 4. Installation d'antennes pour une station de télécommunication.

Demandes de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

(Dossier traité par M. M. Briard)

En réponse à votre lettre du 06/08/13 sous référence, reçue le 07/08/13, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 21/08/2013.

La demande vise un immeuble qui se situe dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest, classé comme monument et comme site.

Les travaux prévoient notamment le placement d'une nouvelle station de télécommunication sur la toiture de l'immeuble. Cette station serait composée de 4 structures autoportantes comprenant chacune un mât d'une hauteur de 4 m 10, pourvu d'antennes d'une hauteur de 1 m 31 à 2 m 60 ainsi que de 2 structures autoportantes comprenant chacun un mât d'une hauteur de 5 m 60, pourvu d'antennes d'une hauteur de 1 m 31 à 2 m 60 ainsi que d'un faisceau hertzien.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auraient un impact tant au niveau patrimonial qu'au niveau urbanistique. Il s'agirait, en effet, de dispositifs qui seraient très visibles depuis l'abbaye classée et qui perturberaient les vues sur le monument et le site classés. En outre, le nombre et la hauteur des dispositifs prévus seraient exagérés et devraient être fortement réduit. La CRMS déconseille donc ces interventions.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire J. VAN DESSEL Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. - D.M.S. : M. Th Wauters - par mail à M. P. Piéreuse, Th. Wauters, M. Muret, I. Leroy, L. Leirens , N. De Saeger

- Commission de concertation de Forest